

ELECTIONS

Comme vous le savez, les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, **il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022** . (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin).
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.